

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Renonciation à l'avis de convocation d'une séance extraordinaire

Suivant l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy renoncent à l'avis de convocation requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, dans le but de tenir une séance extraordinaire le mardi 14 avril 2020 à 19 h, à huis clos, par vidéoconférence, s'étant chacun formellement identifié :

M. Serge Péloquin, maire

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 – Bourgchemin,
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 – Richelieu,
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent,
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel,
M. Alain Maher, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg,
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs,
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes,
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel,

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents par vidéoconférence.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté la présence de l'ensemble des membres du conseil, le maire déclare la présente séance extraordinaire régulièrement constituée.

2020-04-201

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-04-202

Nomination d'un chef de division - communication

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'annonce faite par M. Louis Latraverse, responsable des communications, de son départ à la retraite le 3 avril 2020, le conseil a donné mandat au directeur général de procéder à un appel de candidatures pour combler le poste ayant la nomenclature « Chef de division – communication »,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des curriculums vitae reçus, de la tenue des entrevues et les analyses psychométriques des candidats retenus,

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le directeur du Service des ressources humaines sur le sujet,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil nomme M. Dominic Brassard à titre de chef de division – communication à la direction générale aux conditions formulées par le directeur du Service des ressources humaines,

QUE conformément au 2^{ième} paragraphe de l'article 6 de la Politique de rémunération des cadres de la Ville de Sorel-Tracy, sa rémunération soit établie à celle de la classe 10, échelon 4, de cette politique,

QUE sa nomination ainsi que son entrée en fonction soient effectives à compter du 29 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'assiste à cette séance outre les membres du conseil, le directeur général et greffier vu la tenue de cette séance à huis clos et par vidéoconférence.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Alain Maher, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire